

**CGV-911207**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

108<sup>e</sup> réunion du

**CONSEIL DES GOUVERNEURS**

Le 8 décembre 1991

9 h Pavillon Léopold-Taillon

Centre universitaire de Moncton

**PRÉSENTS-ES**

Richard Savoie, président  
Laurier Thibault, vice-président  
Donald Aubé  
Yvan Bastien  
Laurie Boucher  
Paul L. Bourque  
Anne Church  
Paul Collette  
Louise Comeau  
Marie-Germaine d'Entremont  
Camille Ferguson  
Georgio Gaudet  
Paul Lavoie  
Dollard LeBlanc  
Achille Maillet  
Antonine Maillet

**PRÉSENTS-ES**

Yves Martin  
Anna Rail  
Jacques Robichaud  
Jean-Bernard Robichaud  
Dennis Savoie  
Gilles Long, secrétaire

**Invités**

Paul-Émile Benoit  
Rhéal Bérubé  
Armand Caron  
Normand Carrier  
Médard Collette  
Léandre Desjardins  
Louis Malenfant  
Marielle Préfontaine

**EXCUSÉS:** Denis Beaudin, Édèse Bujold, Gérald Clavette, Marcelle Fafard-Godbout  
Anne Marrec et Jean-Paul Soucy

---

**TABLE DES MATIÈRES**

	Page
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT .....	4
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT .....	4
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	

7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-910921 .....	5
8.	AFFAIRE DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL .....	5
8.1	(10.2) Projet Télécourrier .....	5
8.2	(10.1) Demande de levée d'injonction de Michel Blanchard .....	6
9.	RAPPORT DU COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT .....	5
10.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-911126 .....	6
11.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL .....	7
11.1	Nominations, congés, promotions et permanences .....	7
11.11	CUM: nomination .....	7
11.12	CUM: congés sabbatiques .....	7
11.13	CUM: congés sabbatiques vice-doyens, directrice adjointe .....	8
11.14	CUM: congés d'études .....	8
11.15	CUS: congés sabbatiques .....	8
11.16	CUSLM: congés sabbatiques .....	9
11.17	CUSLM: promotions et permanences .....	9
11.18	CUS: promotion et permanences .....	9
11.19	CUM: promotions et permanences .....	10
11.2	Représentation des professeurs.es et des étudiants.es au Conseil des gouverneurs .....	11
11.3	(4.3) Politique sur le harcèlement sexuel et le harcèlement sexiste .....	15

15.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL .....	17
	15.1 CCJ-911017 .....	17
	15.11 (6.1) Certificat en éducation préscolaire .....	17
	15.2 CCJ-911206 .....	17
	15.21 Certificat en gestion des organismes associatifs .....	17
16.	PLANIFICATION STRATÉGIQUE: LES QUESTIONS STRATÉGIQUES .	17
17.	CUM: LE CENTRE ÉTUDIANT .....	19
18.	RAPPORT DU RECTEUR .....	19
19.	AFFAIRES NOUVELLES .....	21
	19.1 Constitution des Comités permanents de la situation féminine .....	21
	19.2 Convention collective ABPCUSLM - U de M .....	22
	19.3 École communautaire de Saint-Jean .....	24
20.	PROCHAINE RÉUNION .....	24
21.	CLÔTURE .....	24
	ANNEXES .....	25
	ANNEXE A: Projet Télécourrier .....	26
	ANNEXE B: Rapport du Comité sur le développement .....	29
	ANNEXE C: Politique sur le harcèlement sexuel et le harcèlement sexiste .....	33

ANNEXE G: Rapport du Recteur .....  
75

ANNEXE H: Constitution des comités permanents de la  
condition féminine .....  
89

ANNEXE I: Lettre du Recteur au magazine Maclean's .....  
91

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 10. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes, plus particulièrement à Marie-Germaine d'Entremont de la Nouvelle-Écosse. Les personnes suivantes se sont excusées: Denis Beaudin, Édèse Bujold, Gérald Clavette, Marcelle Fafard-Godbout, Anne Marrec et Jean-Paul Soucy.

## 2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le Président demande aux membres d'observer une minute de recueillement. Il demande également d'avoir en mémoire le massacre de l'École polytechnique dont c'était hier l'anniversaire.

## 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### Ajout à la rubrique 12

Réception du procès-verbal CCJ-911206

### Ajouts à la rubrique *Affaires nouvelles*

- 18.1 Constitution des Comités permanents de la condition féminine
- 18.2 Convention collective ABPCUSLM - U de M
- 18.3 École communautaire de Saint-Jean

Monsieur le Président informe les membres que Claude Savoie, président du Comité sur le développement, viendra présenter son rapport à 9 h 30.

### ***R: 01-CGV-911207***

Il est proposé par Yves Martin et appuyé par Anne Church

*"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."*

ADOPTÉ. Vote u n a n i m e

## 4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

## 5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

M. le Secrétaire en fait la vérification. Tout est dans l'ordre.

l'annexe I, page 91)

## 7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-910921

**R: 02-CGV-911207**

Il est proposé par Camille Ferguson et appuyé par Achille Maillet

*"Que le procès-verbal CGV-910921 soit adopté."*

Vote u n a n i m e  
ADOPTÉ.

## 8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

8.1 (10.2)Projet Télécourrier  
(Voir l'annexe A, page 26)

Rhéal Bérubé explique et répond aux questions des membres.

- Le projet exigera l'embauche de dix étudiants.es par soir.
- Le nombre de diplômés.es depuis 1963 est d'environ 25 000. La liste d'envoi du CUM compte présentement 12 000 noms; celle du CUSLM: 8 000.

**R: 03-CGV-911207**

Il est proposé par Yvan Bastien et appuyé par Antonine Maillet

*"Le Conseil donne son accord pour aller de l'avant avec le projet Télécourrier."*

Vote u n a n i m e  
ADOPTÉ.

## 9. RAPPORT DU COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT

(Voir l'annexe B, page 29)

Claude Savoie, président du Comité, est présent durant cette partie de la réunion.

- Il présente le rapport du Comité sur le développement. Il fait un rappel du mandat du Comité. Le projet de sollicitation Télécourrier a été la principale préoccupation du Comité. L'objectif visé est de 400 000\$ net par année.
- Le Comité a accepté d'appuyer le projet du Centre étudiant du CUM.

- VRA: Le Secrétariat d'État finance des projets pour 5 ans et celui-ci est rendu à terme. Il faudra soumettre d'autres projets. La demande sera faite en février.
- Est-ce que le Comité sur le développement se penche sur la fiducie à venir?
- Claude Savoie: Il est sûr qu'on va aller chercher autant d'argent qu'on va pouvoir. Lorsqu'il sera temps de lancer une autre campagne, on sera mieux préparé.
- VRA: Concernant les bourses, il y a 10 ans, on était au bas de l'échelle. On est monté et on a encore du chemin à faire, surtout pour les bourses de 2<sup>e</sup> cycle. En 1990-91, on était à environ 200\$ par étudiant. Le plus haut dans les Maritimes est de 700\$ par étudiant.
- Comment va-t-on agencer le projet Télécourrier entre les constituantes?
- Bérubé: La campagne Télécourrier est pour les trois centres. Pour la première année, il est préférable de centraliser l'administration à Moncton. Les critères seront les mêmes que ceux utilisés pour la campagne. Les fonds seront distribués au prorata.
- Claude Savoie: Notre mandat est de coordonner ces projets. Par exemple, la salle de spectacle. Pour le Centre étudiant, il faudra aller chercher 100 000\$. C'est à part du projet Télécourrier.

Monsieur le Président remercie Claude Savoie.

## 8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (suite)

### 8.2 (10.1) Demande de levée d'injonction de Michel Blanchard

- Concernant la levée d'injonction de Michel Blanchard, a-t-on communiqué avec ce dernier?
- Recteur: Nous avons écrit à Monsieur Blanchard dans le sens de la résolution. Il a dit qu'il était satisfait.
- Président: À une émission qu'il anime à la radio, il s'est dit satisfait et appréciait que cela se soit réglé de cette façon.

## 10. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-911126

**R: 04-CGV-911207**

Il est proposé par Dollard LeBlanc et appuyé par Paul Lavoie

*"Que le procès-verbal CEX-911126 soit adopté."*

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Yvan Bastien

11.11 CUM: nomination

Département d'administration publique

"Sur recommandation du doyen de la Faculté des sciences sociales, que le professeur Sylvain Vézina soit nommé directeur du Département d'administration publique pour un mandat se terminant le 30 juin 1994."

11.12 CUM: congés sabbatiques

"Conformément à l'article 27 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'un congé sabbatique soit accordé aux professeures et professeurs suivants:

<u>Faculté/École</u>	<u>Professeure/Professeur</u>	<u>Type de congé</u>
Administration	Paul Boudreau	A
Arts	Jacques Arseneault	A
	Samuel Arseneault	A
	Khaled Belkhodja	A
	Louis Fournier	A
	Hektor Haché-Haché	A
	Lise Ouellet	A
	Anne-Marie Robichaud	A
	Manfred Winter	A
Éducation	Robert Baudouin	A
	Roger Bourgeois	B
	Alphonse Caissie	B
	Mariette Lupien	A
	Aldéo Renaud	A
Sciences	Jacques Allard	A
	Andrew Boghen	A
	Charles Bourque	A
	Didier Gauthier	A
Sciences sociales	Paul E. Bourque	A
	Michel Saint-Louis	A
Éc. de génie	Pierre Labossière	A
Sc. infirmières	Anne-Marie Arseneault	A"

**N.B.: A = congé de 12 mois; B = congé de 8 mois.**



*Qu'un congé sabbatique d'un an (type A) soit accordé à James de Finney, vice-doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche, soit du 1<sup>er</sup> juillet 1992 au 30 juin 1993;*

*Qu'un congé sabbatique d'un an (type A) soit accordé à Jean-Guy Ouellette, vice-doyen de la Faculté des sciences de l'éducation, soit du 1<sup>er</sup> juillet 1992 au 30 juin 1993."*

Ces résolutions ne sont pas entièrement conformes à la résolution 33-CGV-860412 par laquelle le Conseil des gouverneurs s'engageait à accorder jusqu'à deux congés sabbatiques par année aux vice-doyens et directeurs/directrices d'écoles rattachées ainsi qu'à la directrice adjointe de la Bibliothèque Champlain. Cependant, le Conseil des gouverneurs accepte la recommandation d'accorder ces quatre congés puisque depuis l'adoption de cette politique, seulement quatre personnes de ce groupe se sont prévaluées d'un congé sabbatique. Exceptionnellement, cinq de ce groupe d'administrateurs terminent leur mandat au 30 juin 1992.

#### 11.14 CUM: congés d'études

*"Conformément à l'article 27 de la présente convention collective entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'un congé d'études soit accordé aux professeures et professeurs suivants, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1992 au 30 juin 1993:*

<u>Faculté/École</u>	<u>Professeure/Professeur</u>
Éducation	Anne Lowe
Sciences infirmières	Murielle G. Cormier
Administration	Raynald Jean"

#### 11.15 CUS: congés sabbatiques

*"Conformément à l'article CP 9,11 de l'entente collective en vigueur entre l'APCUS et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'un congé sabbatique de type "A" soit accordé à la professeure Christiane St-Pierre et au professeur André Gibbs, soit du 1<sup>er</sup> juillet 1992 au 30 juin 1993."*

#### 11.16 CUSLM: congés sabbatiques

*"Conformément à l'article 17 de la convention collective entre l'APBCUSLM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'un congé sabbatique soit accordé aux personnes suivantes:*

- d) Gilmen Smyth, Secteur éducation, congé sabbatique de type "B";
- e) Yves Gagnon, Secteur sciences, congé sabbatique de type "A".

#### 11.17 CUSLM: promotions et permanences

"Conformément à l'article 32.06 de la convention collective actuellement en vigueur entre l'APBCUSLM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article:

##### **Permanence d'emploi:**

- a) Que la permanence d'emploi soit attribuée aux professeurs Richard Barry, Edgar Robichaud et Lawrence Hutchman en date du 1<sup>er</sup> juillet 1992;

##### **Promotions:**

- b) Que la professeure Lise Caron soit promue au rang de professeure agrégée en date du 1<sup>er</sup> juillet 1992;
- c) Que les professeures Bertille Beaulieu et Marie-Élisa Ferran ainsi que le professeur Gilles Nadeau soient promus au rang de professeur titulaire en date du 1<sup>er</sup> juillet 1992;
- d) Que la bibliothécaire Jeannine Michaud soit promue au rang de bibliothécaire III en date du 1<sup>er</sup> juillet 1992."

#### 11.18 CUS: promotion et permanences

"Conformément à l'article CP4 de la convention collective entre l'APCUS et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article:

##### **Permanence d'emploi:**

- a) Que la permanence d'emploi soit attribuée, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1992, aux professeurs suivants:

Alain Bourgoin - Secteur sciences;

Daniel Héту - Secteur sciences;

Benoît Ferron - Secteur sciences sociales.

##### **Promotion:**

- b) Que la professeure Irène Savoie, Secteur langues et bureautique.

- a) *Que la permanence d'emploi soit attribuée aux professeures et aux professeurs suivants, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1992, ceci sans préjudices aux clauses contractuelles:*

<u>Professeure/Professeur</u>	<u>Faculté/École</u>
<i>Pier Bouchard</i>	<i>Sciences sociales;</i>
<i>Gisèle Chevalier</i>	<i>Arts;</i>
<i>Murielle G. Cormier</i>	<i>Sciences infirmières;</i>
<i>Raynald Jean</i>	<i>Administration;</i>
<i>Micheline Loubert</i>	<i>Éducation;</i>
<i>Thierry Watine</i>	<i>Arts.</i>

- b) *Que la permanence d'emploi soit attribuée aux professeurs suivants en date du 1<sup>er</sup> juillet 1992:*

<u>Professeure/Professeur</u>	<u>Faculté/École</u>
<i>Wilkie Darismé</i>	<i>Sciences sociales;</i>
<i>Paul Deguire</i>	<i>Sciences;</i>
<i>Roger Ouellette</i>	<i>Sciences sociales;</i>
<i>Nguyen Cong Tam</i>	<i>Génie;</i>
<i>Kabulé Wéva</i>	<i>Éducation.</i>

### **Promotions**

*Un rapport complet des promotions au Centre universitaire de Moncton sera soumis à la prochaine réunion du Comité exécutif prévue pour le 23 janvier 1992."*

- Concernant les personnes recommandées pour un congé sabbatique, a-t-on vérifié le rendement de ces professeurs?
- VRRHAE: La procédure pour les congés sabbatiques est basée sur des critères tel le nombre d'années de service. Une étude est faite par la faculté en question.
- Pour les autres nominations, est-ce qu'on a les même critères?
- VRRHAE: Pour les promotions et permanences, le dossier est étudié à la loupe par l'assemblée départementale, le comité facultaire, le comité paritaire. Si, pour un dossier, il n'y a pas d'accord, c'est le VRER qui tranche selon la qualité de l'enseignement, la recherche et les services à la collectivité. Les critères sont plus exigeants à mesure que le dossier avance.
- A-t-on un mécanisme d'évaluation du professeur?
- VRRHAE: Nous avons d'autres mécanismes pour évaluer le rendement. Nous avons 4 questionnaires par année pour évaluer l'enseignant.



*"Que le Comité exécutif voit à former un comité d'anciens présidents, incluant le président actuel, afin de voir à l'élaboration d'un code d'éthique pour le Conseil des gouverneurs."*

Vote Pour 20  
ADOPTÉ.

A b s t e n t i o n 1

## 12. SUIVI DU SAC-911107

Léandre Desjardins explique. Le Conseil de la langue française a fait un rapport progressif. Il est en train d'évaluer comment les textes de l'Université seront vérifiés sans exiger trop d'investissements. Le Sénat a plafonné les inscriptions dans deux programmes de la Faculté des sciences de l'éducation.

- Il y a eu remise de la décision de ne plus créditer les cours FR 1875 et FR 1876. Au moins 40% des étudiants ont à faire ces deux cours. Cette décision va faire en sorte que l'étudiant aura à faire des cours de français pour être capable de graduer. Le système du niveau secondaire ne produit pas des poètes ou des écrivains. Je demande au Sénat de considérer cette question avant de prendre une décision. Cette question préoccupe bien des étudiants.
- VRER: Depuis 15 ans, l'Université maintient des cours de français pour élever le niveau. Ces cours sont prérequis si l'étudiant ne se classe pas dans les cours FR 1885 et FR 1886. L'intention est de développer la pression pour que les étudiants arrivent directement aux cours obligatoires. La décision a été remise à 1992. Le Sénat est partagé entre les deux positions. Si la pression est trop forte, l'étudiant pourrait réagir et se décourager. D'un autre côté, il faut monter la norme. Il faut faire un pas en avant.
- Recteur: La décision est prise et sera mise en application en 1992.
- Est-ce irréversible? Il y a un impact sérieux. Il y a des étudiants qui pensent laisser l'Université.
- VRER: Lorsqu'elle entrera en vigueur, la décision visera les nouveaux étudiants.
- Je trouve que la qualité du français est aussi un problème au niveau secondaire. Il faudrait que les partenaires se mettent ensemble.
- VRER: Il y a des choses qu'on fait. Il y a des mécanismes informatiques à la disposition des étudiants. On a un groupe de personnes impliquées dans l'enseignement du français avec un groupe du Ministère pour voir à la coordination possible d'une politique linguistique.
- Concernant le contingentement en éducation, on a limité les inscriptions à 30 par Centre. Je prévois que les étudiants vont faire des demandes aux trois Centres pour avoir une meilleure chance.
- VRER: Le doyen et les responsables des centres du Nord se rencontrent pour faire

d'État. Vous leur avez donné la chance de se retirer de ce champ d'action en ne créditant plus le cours. Je trouve que c'est une décision qui cloche.

- Recteur: Je pense que le dilemme est très réel. Il y a deux écoles de pensée. Le Sénat s'est prononcé. C'est une question qui a beaucoup d'impact. L'enjeu est le suivant: il n'est pas juste dans le contexte universitaire. Il faut le situer dans un contexte d'une minorité dans les provinces Maritimes. Une partie est en voie d'assimilation. Si notre politique a l'effet de détourner les étudiants vers les institutions de langue anglaise, ce sera un processus d'accélération à l'assimilation. Comment on répond à un phénomène qui est réel? Il faut s'assurer que les diplômés de l'Université de Moncton maîtrisent leur langue. Il ne faut pas détourner une partie de notre population vers les universités de langue anglaise.
- VRER: Quand on classe les étudiants, un petit pourcentage des écoles de la Province se classe en FR 1885. Il n'y a pas de différence dans la classification pour les étudiants de la Province et ceux du Québec. La performance des étudiants provenant du Québec est la même que pour ceux d'ici. Les autres universités sont en train d'avoir un examen de sortie.
- Je suggère de prendre plus de temps afin d'arriver à une coopération, d'essayer d'améliorer le français pour éventuellement arriver là où veut en arriver l'Université de Moncton. Les universités anglophones ont le même problème.
- Venant d'un milieu minoritaire, je suis d'accord avec le Recteur. Je suis moins d'accord d'accepter que si l'étudiant a des faiblesses en langue française qu'il est faible à d'autres niveaux. Ces étudiants s'habituent et finissent par réussir.
- Pour les étudiants qui font le test, y a-t-il des démarcations entre la région du Sud-Est et ceux d'autres provinces?
- VRER: Dans les régions vraiment minoritaires, on peut noter une différence; mais pas au niveau du Nouveau-Brunswick et du Québec.

**R: 09-CGV-911207**

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Camille Ferguson

*"Le Conseil des gouverneurs demande au Sénat de reconsidérer sa décision de ne plus créditer les cours FR 1875 et FR 1876."*

- Je suggère de faire passer le même test au corps professoral.
- VRRHAE; On devrait donner la chance au coureur. Il semble que c'est raisonnable de demander à l'étudiant de faire 6 crédits de plus pour rencontrer l'exigence de français; 25 à 30% des étudiants des écoles secondaires anglophones portent des noms acadiens. Ce sont des étudiants perdus. Cette mesure ne va pas régler le problème.
- Ça me rend nerveuse d'avoir à voter. J'appuie la proposition de concertation qui

- VRER; Il y a des cours obligatoires. Les cours FR 1875 et FR 1876 sont des cours d'appoint.
- Chancelier: S'ils ne sont pas crédités, l'étudiant sera obligé d'en faire plus. S'il ne les fait pas, il aura plus de misère.
- VRER; Pour faire des cours obligatoires, si l'étudiant n'est pas prêt, il doit faire des cours d'appoint non crédités.
- Je suis contre cette résolution. La Faculté des sciences de l'éducation a augmenté ses standards et le résultat a été qu'ils ont eu une augmentation. Il faut donner le message aux écoles secondaires d'accorder plus d'importance au français.
- Y a-t-il d'autres cours d'appoint?
- VRER; Nous avons des programmes d'aide par ordinateur. Il y a aussi des méthodes d'aide avec assistants. Il y a des modèles différents aux sciences. Ils ont choisi un cours d'introduction où on commence plus loin pour ceux qui n'auraient pas vu toute la matière à l'école.
- Je ne vois pas de problème en terme de ce qu'on veut faire à l'Université de Moncton. Le Sénat pourrait examiner et regarder l'ensemble. Le monde académique a cette responsabilité de voir à l'excellence de son diplôme.
- SG: Je suis du groupe qui dit qu'on devrait continuer à créditer ces deux cours. Il y a eu d'autres cours dans le passé où on a enlevé les crédits et ces cours sont tombés. Les étudiants sont payés en crédits. Il faut prendre les étudiants au niveau où ils se trouvent et bien les préparer. Le français est l'outil de base. L'étudiant paie des droits de scolarité; il est en droit d'avoir une formation adéquate en français. Le problème est au niveau de la comptabilisation de FR 1875 et FR 1876 et cette proposition du Conseil aura un impact.
- Lorsqu'on parle de 40 à 45% qui ont à prendre ces cours, c'est fort.
- Il faudrait donner le message aux écoles d'améliorer le français.
- VRER: Les professeurs à l'Université n'ont pas tous comme langue maternelle le français ou étudié dans une institution de langue française. Cela cause des problèmes. On travaille sur cela. Dans ces débats, il faut faire attention de ne pas mêler toutes les matières.
- Président: Pourquoi le Sénat s'est-il prononcé pour ne pas créditer ces cours?
- VRER: Pour créer une pression afin que les étudiants arrivent à l'Université et qu'ils soient prêts.

11.3 (4.3) Politique sur le harcèlement sexuel et le harcèlement sexiste  
(Voir l'annexe C, page 33)

- Louis Malenfant précise que le document pourrait être adopté aujourd'hui, ce qui permettrait de mettre les mécanismes en place. Le document a été soumis à la communauté universitaire pour consultation. On se doit d'avoir une politique. C'est une bonne chose pour l'Université. Madame Elspeth Tulloch était la consultante; ce rapport est le fruit du travail qu'elle a fait de juin à octobre. Il y a eu une deuxième ronde de consultation et nous avons reçu une douzaine de commentaires.
- Recteur: J'ai le même sentiment. Nous sommes dans un climat complètement différent de celui de juin dernier. Le fait que le Conseil ait adopté certains éléments a eu un effet apaisant. La deuxième ronde de consultation s'est faite de façon beaucoup plus sereine. On est plus prêt à adopter une politique. Avec l'expérience, elle pourrait être améliorée. Le rapport a été soumis à un conseiller juridique et les choses amenées par ce dernier ont été intégrées au document.

**R: 10-CGV-911207**

Il est proposé par Jean-Bernard Robichaud et appuyé par Anne Church

*"Que le projet de politique et de règlement en matière de harcèlement sexuel et de harcèlement sexiste soit adopté en entier."*

- Je félicite les premiers responsables pour cette politique. Ça se veut positif. C'est un excellent document. C'est très complet pour le CUM, mais pour les deux autres Centres, c'est plus sommaire. L'étudiant du CUS et du CUSLM aura-t-il la même information que celui de Moncton?
- Recteur: Le mécanisme s'adresse à l'ensemble, mais il faut tenir compte de la masse critique de chaque Centre. La personne conseillère est nommée au CUM, mais elle sera une ressource pour les deux autres Centres.
- Pour les Centres du Nord, ce qui est écrit est moins clair.
- VRCUSLM: Le comité sur la condition féminine a été créé l'an passé et la présidente a été prise comme responsable de distribuer une copie de la politique à tous les étudiants. Et j'ai envoyé une note incluant la politique à tous les employés du Centre. Le Comité a identifié une personne pour recevoir les plaintes. Les plaintes seront traitées par un comité sur lequel cette personne ne siège pas.
- VRCUS: Nous avons la même formule au CUS. On vise les mêmes objectifs. La politique a été distribuée et une personne a été identifiée pour recevoir les plaintes.
- Je félicite l'Université pour être arrivée à terme. Il s'agit de voir à sa mise en oeuvre et à sa révision au besoin. J'espère qu'elle jouera un rôle important. On contribue à l'avancement de l'Université et on augmente sa crédibilité.



Les candidatures retenues pour mai 1992 sont les suivantes:

**Doctorats honoris causa**

Léonard Forest	Doctorat ès arts et lettres
Andrée Groleau-Roberge	Doctorat ès sciences de la nutrition
Jean-William Lapierre	Doctorat ès sciences sociales
Gérard Saint-Cyr (CUS)	Doctorat en gestion des pêches
Bernard Valcourt (CUSLM)	Doctorat en science politique

**Professeure émérite**

Allison Mitcham	Professeure émérite de littérature anglaise
-----------------	---

**14. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-911017**

(Voir l'annexe D, page 49)

***R: 11-CGV-911207***

Il est proposé par Anne Church et appuyé par Yves Martin

*"Que le procès-verbal CCJ-911017 soit reçu."*

Vote u n a n i m e  
ADOPTÉ.

**15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

15.1 CCJ-911017

15.11 (6.1) Certificat en éducation préscolaire

***R: 12-CGV-911207***

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Camille Ferguson

*"Que le Certificat en éducation préscolaire soit créé."*

Vote u n a n i m e  
ADOPTÉ.

15.2 CCJ-911206

15.21 Certificat en gestion des organismes associatifs

Marielle Préfontaine explique et répond aux questions des membres.

## 16. PLANIFICATION STRATÉGIQUE: LES QUESTIONS STRATÉGIQUES

(Voir l'annexe E, page 56)

Monsieur le Recteur explique. Durant l'été, une analyse institutionnelle a été faite. L'information sera regroupée en 5 volumes, soit 3 au CUM, 1 au CUS et 1 au CUSLM. On a eu le processus d'identification de thèmes. Comment on est arrivé à ces 10 sujets qui sont des préoccupations? On a demandé à l'ensemble de la communauté universitaire d'exprimer leurs préoccupations. Nous avons reçu 325 préoccupations. On a regroupé ces questions. Ensuite, on a procédé à une sélection progressive des questions. On a éliminé environ 100 questions qui n'étaient pas claires ou trop locales. Avec les 220 questions restantes, on a demandé à 50 gestionnaires d'appliquer une grille à 5 critères selon une cote allant de 0 à 2. Ce processus a permis d'arriver à 65 questions. Ce document a été distribué à plus de 500 exemplaires à toute la communauté universitaire des trois Centres pour être évalué selon 4 critères.

En faisant la compilation des questions qui ont obtenu la cote de 5.75 et plus, on arrive avec les questions qui sont regroupées sous les 5 premiers thèmes. Pour les secteurs où on ne retrouvait aucune question avec la cote de 5.75 ou plus, on est allé chercher les plus hautes cotes.

Hier, nous avons passé 3 heures au Sénat à discuter de cet exercice. Si le plan triennal traite de l'ensemble des questions, va-t-il constituer un noyau précurseur? Nous avons reçu le commentaire qu'il y avait d'autres façons de traiter cela en faisant une analyse de contenu. L'exercice a été validé et nous avons un noyau important. On nous a dit de faire attention de ne pas présenter un plan trop fermé et on a aussi dit qu'on voyait peu de perspectives d'avenir; par exemple, la science et la technologie.

On soumet le Conseil des gouverneurs à ce même exercice. Les deux instances ultimes étant le Sénat pour les questions de type académique le Conseil pour les questions qui ont trait au financement, à l'équipement et au personnel. Je voudrais avoir la réaction du Conseil afin d'intégrer ses commentaires pour la prochaine étape qui sera de formuler des thèmes. Il y en aura environ 6 ou 7.

- Y a-t-il une explication aux faibles taux de réponse?
- Recteur: Je n'ai pas d'explication systématique. Ce qu'on peut dire c'est que la proportion des réponses est plus importante dans les Centres du Nord qu'au CUM. C'est le premier type d'exercice de ce genre et il y a des gens qui se demandaient si cette démarche était sérieuse. Si on considère le calendrier serré, il peut y avoir toute sortes de contraintes.
- Je peux expliquer pourquoi pour le CUSLM. Le délai était très court. Plusieurs professeurs étaient embêtés parce que le genre de formulation ne s'appropriait pas à la grille.
- Recteur: Les questions sont telles qu'elles émanent du milieu.
- J'ai été étonné de voir l'intérêt consacré aux 2 ou 3 questions qui portent sur la formation générale. Elles n'ont pas été retenues et je me suis posé des questions. C'est la seule chose qui est sûre aujourd'hui. Je me demande si ces questions

4 ou 5 thèmes, mais développer des sous-thèmes.

- VRER: Concernant la formation générale qui n'a pas été retenue, il ne faut pas s'arrêter ici. Ce qu'il faut envisager, c'est de regrouper toutes ces questions sous les thèmes. Tout ce paquet, ce sont des choses importantes.
- Recteur: Si le Conseil des gouverneurs est satisfait, en exploitant le cahier bleu, on a de la matière pour développer des stratégies d'action.
- La consultation a seulement été faite à l'interne?
- Recteur: On a fait faire une étude du milieu externe par quelques professeurs. Ils ont fait des téléphones et on aura le message des attentes du milieu.
- Il y a plusieurs des thèmes qui sont nouveaux. Ce qui me préoccupe c'est qu'ils n'apparaissent pas en haut de la ligne.
- SG: On est arrivé à 8 questions qui ont reçues la cote de 5.75 ou plus; elles ont été ramenées à 5 thèmes. Pour avoir 10 thèmes, on est allé chercher des questions dans les secteurs qui n'étaient pas représentés. La ligne est arbitraire. Les thèmes sont aussi importants les uns que les autres. Les 65 questions peuvent être rattachées à l'un ou l'autre thème.

**17. CUM: LE CENTRE ÉTUDIANT**  
(Voir l'annexe F, page 71)

Médard Collette explique

**R: 14-CGV-911207**

Il est proposé par Paul L. Bourque et appuyé par Paul Lavoie

*"Que le projet de Centre étudiant du CUM soit adopté."*

- VRA: Le coût de construction comme tel est de 3 550 000\$ dont 400 000\$ pour l'ameublement et l'équipement et 200 000\$ pour l'architecte.
- Est-ce que ça va affecter les projets capitaux?
- VRA: Non, ça ne va pas à la CESP. M.
- C'est un très beau projet, mais je constate que ce projet était la 3<sup>e</sup> priorité; la première étant le CUS.
- Recteur: La dynamique des deux projets est différente. Ici on parle d'un projet qui remonte à 20 ans. Ce n'est pas un projet où on va chercher des fonds à la CESP. M. La dynamique est différente pour le CUS dont le coût du développement est de 10 000 000\$. Si le projet de l'École de droit passait avant, ce serait différent.

Jean-Bernard Robichaud présente son rapport. Le 29 octobre dernier, l'Université octroyait un doctorat honoris causa à Hubert Reeves. Ce fut un événement important. Nous avons eu des problèmes techniques à l'aréna Jean-Louis Lévesque. Ce problème devrait être réglé d'ici à quelques jours. Par ailleurs, le 27 novembre dernier, nous avons appris le décès de Jeanne Lévesque, épouse de Jean-Louis Lévesque. Au nom de l'Université, je lui ai fait parvenir une lettre. Rhéal Bérubé a écrit une lettre à Suzanne Lévesque, fille de Monsieur Lévesque.

- VRCUS: Il se dit fier pour la FÉÉCUM, mais concernant le développement du CUS, est-ce qu'on pourra avoir les plans pour bientôt? Le développement du CUS est important. C'est une question de dimension sociale où il est urgent d'agir. C'est dans le leadership de l'Université de voir à cela. Ce n'est pas un accident de parcours si le CUS est la première priorité. Je souhaite qu'on réaffirme l'urgence au pallier gouvernemental.
- Président: Il est important qu'on fasse parvenir une résolution au Gouvernement leur faisant part de notre préoccupation.

**R: 15-CGV-911207**

Il est proposé par Camille Ferguson et appuyé par Donald Aubé

*"Que le Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton réaffirme, auprès du Gouvernement, la priorité du développement du CUS."*

- En présentant un communiqué, il faudra éviter de parler du Collège de Bathurst. La ville de Bathurst s'est prononcée pour que le Collège de Bathurst reste comme il est. Il faut faire des représentations en faisant attention de ne pas mettre en péril le Collège de Bathurst.
- Président: Il faut rappeler aux gens de Bathurst qu'ils ont l'appui de la Péninsule. Ce qu'on dit c'est que le Gouvernement respecte l'entente mise sur la table. Je crois qu'on aura l'appui de ces gens.
- Je suis très heureuse de voir que le CUS est la première priorité. Il faut pousser encore plus pour impliquer la direction de l'Université. Y a-t-il une structure qui voit au développement du CUS?
- Président: Il n'y a pas de comité. Actuellement le projet a été adopté au Conseil.
- Recteur: Ce dossier a consommé une partie de notre temps à Monsieur Caron et moi-même. On travaille dans la perspective de ce que le Gouvernement a proposé il y a au-delà de deux ans. La seule façon logique de développement sera le regroupement des efforts, des ressources et des énergies. C'est le modèle sur lequel on est mandaté de travailler. Il faut avoir un message clair du Conseil. Nous avons rencontré le nouveau Ministre qui a donné l'assurance que ce dossier serait traité sur la base de sa valeur. Qu'il continuerait à y travailler comme priorité du

- VRCUS: On ne devrait pas s'arrêter à la dimension financière. Sur la question de la dynamique, le CUS doit compter sur deux: la dynamique de la région et celle de l'Université. Concernant la dynamique de la région, le CUS a créé un Comité pour développer les stratégies du CUS. On est en train d'aller chercher l'appui régional. Nous en avons déjà reçu. À la fin de janvier, il sera question de développement de l'institution, que c'est une première priorité. J'aimerais que la dynamique de l'Université aille dans ce sens.

Vote  
ADOPTÉ.

u n a n i m e

## 19. AFFAIRES NOUVELLES

### 19.1 Constitution des comités permanents de la situation féminine (Voir l'annexe H, page 89)

Marielle Préfontaine explique. Elle précise que les objectifs de fonctionnement seront déposés au bureau du Recteur.

Concernant la composition du Comité, la question a été longuement discutée. Un groupe de femmes souhaitent que ce comité soit mixte, mais la grande majorité veut un comité de femmes.

- Quelles sont les modalités de mise en candidature?
- Préfontaine; Un gestionnaire ou un organisme peut avoir un comité consultatif sans demander l'autorisation du syndicat. On ne va pas à l'encontre de la convention collective.
- Un comité permanent peut-il être consultatif?
- Préfontaine: Il y en a d'autres dans les Statuts et règlements, tel le Conseil de l'Éducation permanente.
- Qui va élire les membres professeurs et bibliothécaires?
- Pourquoi cette distinction dans la procédure?
- Préfontaine: On avait un comité provisoire dans chaque Centre. Le mandat est un consensus de chaque Centre. Le fonctionnement sera différent dans chaque Centre.
- Ce n'est pas un comité d'autorité. On devrait aller avec la grande majorité et avoir seulement des femmes. On devrait voir l'évolution et se permettre d'avoir un droit de regard après deux ou trois ans.
- VRCUSLM: L'idée d'ajouter un étudiant au CUSLM, ça vient du comité lui-même. Ce n'est pas imposé.

## 19.2 Convention collective ABPCUSLM - U de M

Le Président de l'ABPCUSLM explique qu'un projet de négociation a été paraphé par l'ABPCUSLM et l'Université en juin dernier; depuis il y a eu deux réunions du Conseil. Pourquoi le Comité exécutif n'a pas encore présenté le projet de négociation?

- Recteur: Il n'a pas été présenté parce qu'il n'a pas été soumis par le Recteur. On a une situation où il y a un problème de gestion. Le 19 septembre dernier, j'ai rencontré l'exécutif de l'ABPCUSLM et je leur ai dit que le projet posait des problèmes. Je leur ai dit que la position de l'Université serait déposée et cela a été fait en décembre. Le Comité de négociation devrait se réunir à nouveau.
- Cela nous a été remis. Ce que je comprends mal c'est comment l'Université paraphé un projet et qu'elle puisse dire par la suite qu'elle n'est pas d'accord avec son contenu.
- Recteur: Il y a eu un problème de gestion. C'est la situation. C'est un projet qu'on ne peut soumettre au Conseil et on a demandé aux négociateurs de remettre la réponse à l'ABPCUSLM. La réponse est connue depuis septembre et j'ai demandé au Vice-recteur du CUSLM de déposer la réponse. J'ai reçu le 12 août l'entente paraphée en juin; et on a signifié en septembre que ce projet posait des problèmes.
- Ce ne serait pas au Conseil des gouverneurs de décider?
- Recteur: Le Conseil des gouverneurs doit recevoir le rapport du Recteur. On ne peut aller directement au Conseil alors qu'ils ont nommé le Recteur pour jouer ce rôle. On ne peut passer directement d'une table de négociation au Conseil sans passer par le Recteur.
- C'est quoi le problème de gestion?
- Recteur: Après le 12 août, j'ai pris connaissance du projet paraphé. Quand on a analysé ce projet, il y a eu des questions de poser concernant le gel des salaires. Le Comité de régie interne a fait l'analyse; on a demandé au Vice-recteur de transmettre l'information au syndicat.
- Qui était assis autour de cette table?
- Recteur: Dans une table de négociation, il y a la partie patronale qui a un mandat clair. Ce n'est pas parce que le projet a été paraphé qu'on va l'adopter.
- La partie patronale s'engageait à le présenter devant le patron qui est le

- Quel est le statut légal de ces documents? Les officiers de l'Université ont signé. On a toujours pris pour acquis que c'était un document officiel. On devait avoir un protocole d'entente avant.
- VRRHAE: Je n'ai pas vu de protocole d'entente.
- VRCUSLM: On a signé un protocole d'entente lorsqu'on a débuté les négociations. Ce document a été signé par le Vice-recteur du CUSLM.
- Est-ce que les portes sont encore ouvertes?
- VRCUSLM: On s'engageait à l'amener au Conseil.
- Recteur: Il y a un problème de gestion à régler.
- Est-ce la procédure utilisée dans les autres Centres?
- Recteur: Cela fait partie du mandat de négociation. Avant de commencer les négociations, un protocole est signé avec la partie syndicale. Il y a certains articles paraphés qui sont valables et d'autres non. Certains articles posent des problèmes. Nous sommes arrivés avec une situation de fait sans échange fait au préalable. On a un plan d'organisation. Le Vice-recteur du réseau qui est le Vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires étudiantes doit aviser le Recteur pour avoir une cohérence d'ensemble. C'est lui le garant de ce processus.
- C'est un problème de gestion que le Recteur et le Vice-recteur doivent régler.
- Est-ce que le Vice-recteur du Centre doit avoir un mandat de négociier avant de le faire?
- VRRHAE: Le Président du Comité de négociation ne peut parler en son nom, mais au nom de l'Université. Le mandat peut seulement venir de l'Université.
- Recteur: Monsieur Malenfant était là depuis le 12 août. Au moment de parapher, il n'était pas là. Le mandat est donné par le Comité de finance.
- VRCUSLM: Suite à l'intervention du VRRHAE, s'il n'était pas aux réunions, ce n'est pas de sa faute, c'est simplement le contexte. Ce n'est pas la faute du Recteur non plus.

**R: 17-CGV-911207**

Il est proposé par Dennis Savoie et appuyé par Dollard LeBlanc

*"Que cette question soit référée à l'administration."*

d'amalgamation des districts scolaires et le danger qu'il représente à Saint-Jean.

- Le Centre communautaire Sainte-Anne est dans la même situation, de même que celui de Newcastle. Il faudrait s'assurer que les trois centres communautaires approchent le Conseil s'il y a lieu. Les regroupements seront terminés en septembre 1992; on pourrait attendre à avril 1992.
- La décision sera faite à ce temps-là.

**R: 18-CGV-911207**

Il est proposé par Anne Church et appuyé par Paul Lavoie

*"Que le Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton adresse une lettre au premier ministre McKenna demandant que le Gouvernement provincial, dans son projet d'amalgamation des districts scolaires, porte une attention très particulière à la réalité des francophones de Saint-Jean et par ce fait réponde affirmativement à la demande de ces francophones, à savoir que le modèle administratif qu'ils possèdent présentement ne change pas (modèle administratif pour le Centre scolaire communautaire Samuel-de-Champlain)."*

Vote  
ADOPTÉ.

u n a n i m e

**20. PROCHAINE RÉUNION**

Elle aura lieu le 11 avril 1992 à Moncton à 9 heures.

**21. CLÔTURE**

La séance est levée à 16 h 45.

Contresigné le \_\_\_\_\_

Richard Savoie, président

Gilles Long, secrétaire



**ANNEXES**